Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211109-CP20211109_012A-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 12/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OJ N° 012 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Centre de Formation d'Apprentis. Convention de restauration et d'hébergement avec le foyer des jeunes travailleurs des Compagnons d'Anglet pour la restauration et l'hébergement des apprentis.

Date de la convocation : 3 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°14) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°13) ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°4).

ABSENTS OU EXCUSES :
BACH Fabrice-Sébastien ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; FOURNIER Jean-Louis ; LACASSAGNE Alain ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LAUQUÉ Christine ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; SERVAIS Florence.

PROCURATIONS :
BURRE-CASSOU Marie-Pierre à BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°15) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à CHAZOUILLERES Edouard ; FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°13) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre à OLIVE Claude ; LAUQUÉ Christine à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°5).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211109-CP20211109_012A-DE

OJ N° 012 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Centre de Formation d'Apprentis. Convention de restauration et d'hébergement avec le foyer des jeunes travailleurs des Compagnons d'Anglet pour la restauration et l'hébergement des apprentis.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Mes chers collègues,

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, installé sur le site Paul-Bert à Bayonne, forme environ 250 apprentis par an autour des métiers de la cuisine/restauration et du commerce :

- la cuisine : environ 110 apprentis pour trois diplômes (CAP, Bac Pro et Brevet Professionnel) ;
- le service en restaurant : environ 50 jeunes pour trois diplômes (CAP, Bac Pro et Brevet Professionnel) ;
- le commerce et la vente : environ 90 apprentis pour deux diplômes (CAP et Bac Pro)

Le CFA vise à favoriser le développement économique des entreprises sur des secteurs à forte employabilité et pour lesquels le renouvellement de la formation de la main d'œuvre sont primordiaux (tourisme, hôtellerie-restauration et commerce). Le CFA contribue également à accompagner des jeunes du Pays Basque dans leur insertion socio-professionnelle.

Afin d'assurer la restauration et l'hébergement des apprentis du CFA, il convient de conclure une convention avec le foyer des jeunes travailleurs (FJT) des Compagnons d'Anglet.

Cette opération n'engendre aucun coût supplémentaire pour le CFA car les Compagnons facturent au CFA la partie prise en charge par les opérateurs de compétences, charge au CFA de solliciter ces derniers pour un remboursement.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les conventions et les avenants aux conventions avec les partenaires, en matière de formation professionnelle » ;

Considérant les difficultés que peuvent rencontrer certains apprentis pour se loger, ainsi que les tarifs préférentiels offerts dans le cadre de ce dispositif ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention avec le foyer des jeunes travailleurs des Compagnons d'Anglet ci-annexée, relative à la restauration et l'hébergement des apprentis du Centre de Formation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votant : 1 (BISAUTA Martine)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 12/11/2021
Qualité : Directeur général des services